



Règlement intérieur des terrains de tennis au Domaine de la Coudoulière

Les terrains de tennis du Domaine de la Coudoulière sont privés à usage collectif.

Cet espace de loisirs est réservé exclusivement aux propriétaires du Domaine, à leur famille, aux locataires résidents et leurs invités, et locataires saisonniers sur justificatifs.

Lesquels ont l'obligation de respecter le présent règlement intérieur et les articles suivants :

Article 1 - Pendant la période d'ouverture des terrains, chaque personne doit être en possession d'une carte loisirs en cours de validité.

Chaque carte est personnelle et ne peut en aucun cas être prêtée ou cédée à autrui, sous peine de confiscation et de suppression de la carte d'abonnement pour la saison en cours. Les invités doivent obligatoirement être en présence des résidents sur les terrains.

Article 2 – Les enfants de moins de 11 ans doivent être obligatoirement accompagnés d'un de leurs parents.

Tout incident ou accident que pourrait subir ou provoquer un enfant sera sous l'entière responsabilité parentale.

Article 3 - Les animaux sont strictement interdits dans l'enceinte des terrains.

Article 4 - Les bicyclettes, trottinettes, tricycles, rollers, skateboards ou tout autre engin de même type sont interdits sur les terrains.

Article 5 – Les joueurs doivent porter une tenue vestimentaire correcte, il est interdit de jouer au tennis torse-nu.

Article 6 – Il est interdit de jouer au tennis pieds nus, en claquettes, ou en tongs.

Article 7 – Il est interdit de laisser des bouteilles, ou autres déchets sur les terrains.

Article 8 – Il est interdit de fumer sur les cours.

Article 9 – Il est interdit d'escalader le filet du milieu.

Article 10 – Tout utilisateur des terrains de tennis doit être couvert par une assurance responsabilité civile et reconnaît dégager de toute responsabilité l'ASLG du Domaine de la Coudoulière.

Article 11 – L'ASLG décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol (vêtements, matériel) dans l'enceinte des loisirs.

Article 12 – Tous manquements à l'un des articles de ce règlement entraînera l'exclusion de l'enceinte des terrains de tennis de son ou ses auteurs sans dédommagement quel qu'il soit.

Pour toute question, le responsable des loisirs M. Julien SEGOND est joignable au : 06.77.39.77.72.

La réservation des cours se fait sur le site internet : domainedelacoudouliere.com

La Direction
Le 24 juin 2024